

Tartagueule à la récré



Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

N°58. sept. 2007. Bulletin de la CNT Education Rhône et Ain- Avec le soutien de la CNT- PTT

CNT Education
c/o SUTE - CNT
Palais du Travail
9 place Lazare Goujon
69100 Villeurbanne

Permanences :
Le mercredi de 18 à 20h
44 rue Burdeau (Lyon 1er)
Tel : 04.78.27.05.80

educ69@cnt-f.org
www.cnt-f.org/fte

De la maternelle à l'université...

Le service public d'éducation mis à mort !

Le rouleau compresseur libéral poursuit son œuvre de démolition. La bande à Sarkozy accélère le mouvement de remise en cause des conquêtes sociales, du démantèlement de la protection sociale et de casse du service public pour répondre aux nouvelles normes de gestion capitaliste.

Avec 11 200 suppressions de postes annoncées dans le primaire et secondaire, le gouvernement veut tailler dans le vif avec des conséquences évidentes sur les conditions de travail des personnels en place. Le nombre de postes ouverts aux concours sera réduit et des milliers d'étudiant-e-s vont se retrouver sur le carreau. Plus généralement, la qualité du service public va profondément se dégrader renforçant les inégalités sociales et scolaires.

La précarité pour tous et à tous les étages !

La disparition d'emplois statutaires accroît le développement de la précarité. Le recours aux personnels précaires, pour combler les postes supprimés, augmente. Les types de contrat précaires se

encore un peu plus les personnels dans leurs intérêts, luttes et revendications. Avec la remise en cause du statut de fonctionnaire et des CDI dans le privé, la précarité se voit instituée comme norme de société. Au delà des diplômes obtenus, l'ensemble de la jeunesse se trouve confronté à une société où salariat rime avec précarité.

Politique libérale de privatisation

Tout cela s'inscrit dans une politique générale de privatisation des services publics. Après les transports, les télécoms, la santé et l'énergie, l'éducation, de la maternelle à l'université, se trouve en première ligne. La loi d'autonomie des universités, les projets d'établissement du premier degré, mettent en concurrence différents établissements. Petit à petit, se dessine une école à plusieurs vitesses qui accélère la destruction d'une éducation commune au plan national, gratuite et assurée dans le cadre du service public. Salarié-e-s comme usager-e-s (parents, élèves, étudiants...), nous ferons tou-te-s les frais de ces logiques réactionnaires.

tendance !

Dans cette société capitaliste toujours plus inégalitaire et autoritaire, il est plus que temps de développer nos luttes. Nous voulons une autre société qui garantisse l'intérêt collectif.

En assemblée générale, en réunion d'information syndicale il nous faut débattre et construire une mobilisation et, au-delà des simples journées d'action, construire un rapport de force qui nous soit enfin favorable.

La jeunesse a montré avec la lutte contre le CPE qu'il était possible de faire capituler le gouvernement.

Enfonçons le clou !

Classe en lutte



Bulletin mensuel gratuit de la CNT-FTE diffusé par mail; Pour le recevoir automatiquement, inscrivez-vous à:

fede-educ@cnte-f.org



multi-
plient et
divisent

A nous de nous organiser, de nous mobiliser pour inverser la

Derrière le rapport du HEC

la mise en place des EPEP !

Après le rapport sur l'enseignement primaire remis par le Haut Conseil de l'éducation lundi 27 août, on attendait la réaction du gouvernement.

Tout en critiquant le rapport comme "catastrophiste", le ministre de l'éducation nationale adopte les principales conclusions du rapport :

- il faut se servir des évaluations comme outil de pilotage ;
- il faut " avancer (...) vers la constitution d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire " (EPEP).

L'exercice de style du ministre-professeur Darcos relève de la haute voltige dialectique ! Les délais de publication du projet de décret sur les EPEP que nous annonçons en fin d'année scolaire sont maintenant imminents !

Rappelons que la mise en place des EPEP place la gestion des écoles sous la coupe d'un Conseil d'Administration dominée par les élus municipaux, crée un statut de directeur-chef d'établissement et risque de brider totalement la liberté pédagogique des enseignants.

Le recul de Sarkozy sur la circulaire De Robien prévoyant une augmentation du temps de service pour les profs du second degré est dû à la forte mobilisation des enseignants des collèges et lycées l'année dernière.



Il faut se battre dès maintenant pour dissuader Darcos de publier le décret sur les EPEP.



Base élève : un maillon de la chaîne de répression et de contrôle social

Vous avez été sollicité, ou vous le serez bientôt, pour utiliser dans votre école Base Elève.

C'est un outil présenté comme une " aide à la gestion des élèves pour les directeurs(trices) d'école ". Le principe est, pour vous, d'entrer les coordonnées de vos élèves et de leur famille sur un fichier qui fonctionne par internet et dont les données sont stockées sur un ordinateur (à Orléans).

Vous entendrez les responsables de la mise en place du projet dire que les renseignements demandés sont anodins (si l'on excepte le champ " nationalité " qui fait craindre son utilisation pour la poursuite d'étrangers).

Ils vous diront également que la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ne s'est pas opposée à ce fichier et que de toutes façons, des fichiers similaires existent dans le second degré et que celui-ci sera obligatoire dès la rentrée prochaine. Certes, à première vue, le fichier semble inoffensif, la plupart des écoles en ont un semblable sur l'ordinateur de la direction. Mais ce fichier sort de votre école ; il est mis en place au moment où se prépare une vaste opération de " prévention de la délinquance " qui s'appuie sur des rapports à caution scientifique (Rapport Benisti et rapport de l'INSERM) ainsi que sur un projet de loi du même nom (PDL).

Quand un enfant est enregistré dans Base Elève, il ne peut plus en être effacé et nous n'avons aucune idée de ce à quoi pourront servir un jour les renseignements que nous enverrons.

Si nos élèves doivent y figurer pour être comptabilisés pour la carte scolaire, aurons-nous le choix ?

Si on nous demande de signaler sur Base Elèves un enfant qui a besoin d'une intervention du Réseau d'Aide ou d'un contrat d'intégration afin que la procédure se mette en place, ferons-nous le choix de résister ?

Base élève fait de nous un maillon de la chaîne de répression et de contrôle social.

Refusons maintenant !



Service minimum = attaque maximum contre les travailleurs.

Dans l'Education comme partout Résistance !

Tous les acquis sociaux ont été acquis par la lutte et pour cette lutte l'arme des travailleurs c'est la grève.

Le droit de grève c'est le droit qui conditionne tous les droits.

En effet, les droits sociaux conquis par les travailleurs l'ont été grâce à elle. Restreindre le droit de grève c'est ainsi désaffûter cette arme. C'est la rendre moins efficace quand elle doit répondre aux tirs groupés des patrons et de l'Etat contre les travailleurs.

Une attaque contre tous les travailleurs

Le gouvernement tente de restreindre le droit de grève des travailleurs du secteur public ou d'amenuiser ses effets.

Mais c'est aux capacités de résistance de toutes les classes populaires qu'il s'attaque par ce fait. Quand il s'en prendra aux droits à la Sécu, aux retraites (de nouveau), au chômage etc. (comme il l'a annoncé) bref à des droits qui concernent tous les travailleurs, il sait qu'il devra compter sur de la résistance.

Prévoyant, il tente de désarmer préventivement une partie de ses éventuels opposants en s'attaquant au droit de grève. Il sait en effet à quel point elle est dangereuse pour ses projets antisociaux.

Ce n'est pas pour arranger les usagers mais pour gagner le combat contre les travailleurs de l'Education et tous les travailleurs, donc l'énorme majorité des usagers de l'école, qu'il veut instaurer le service minimum.

Les usagers vont trinquer

De plus, on sait que beaucoup de grève dans l'Education ont lieu pour améliorer les conditions de travail à l'école.

Ceux qui travaillent à l'école sont les salariés certes mais surtout les élèves. Ce qui est gagné pour l'école l'est pour tout ceux qui y sont actifs, donc surtout pour les élèves. On ne compte plus les grève qui ont eu lieu contre les fermetures de classe, contre les classes surchargées, pour demander des remplacements, des possibilités de dédoublement, de travail en demi-groupe, du matériel en quantité et qualité etc. Que de journées perdues par les élèves car le gouvernement ne daigne pas embaucher suffisamment de remplaçants... alors que les grèves le forcent à le faire !

Les conditions de travail vont se dégrader pour tous si 17 000 postes sont supprimés, comme l'a annoncé le gouvernement. Bref les premiers touchés par la casse du service public d'éducation qui serait rendu possible par toute

restriction du droit de grève ou de ses effets seraient les élèves.

Et ce, quel que soit la manière dont sera instauré ce service minimum : obligation pour les communes d'instaurer un service de garde en cas de grève, réquisition du personnel précaire, du personnel municipal, attaques statutaires etc.

1 PROF POUR 100 ÉLÈVES ?



ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du Combat syndicaliste à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.

Fac off Pécesse !

Depuis plusieurs années, la privatisation des universités pointe son nez : suppression des filières " non rentables ", précarisation des personnels, cadre sécuritaire... L'état continue le massacre avec la loi du 10 août dernier.

La loi d'autonomie dite " relative aux libertés et responsabilités des universités " a pour principal objectif de déléguer la gestion budgétaire et des ressources humaines aux universités. D'une part, l'université-entreprise, qui devient propriétaire de ses bâtiments, aura plus de souplesse pour gérer les deniers de l'état et pourra solliciter les capitaux privés. D'autre part, l'état va se désengager quant à la masse salariale, ce qui encouragera le recrutement d'agents contractuels.

La nouvelle loi modifie profondément le fonctionnement de l'université et la rend encore moins démocratique. Il prend pour modèle le conseil d'administration d'entreprise en donnant les pleins pouvoirs au conseil d'administration (CA) et en réduisant le conseil scientifique (CS) et le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) à des organes consultatifs. Les votes en CA se feront à la majorité absolue (et non plus aux deux-tiers), le quorum d'une moitié d'élus ne sera plus nécessaire et la voix du président deviendra prépondérante. Le CA voit la propor-

tion des personnels diminuée au profit des " personnalités extérieures ", dont les chefs d'entreprises, nommées par le président. Le CA pourra moduler les obligations de service des enseignants-chercheurs (s'il est " mauvais " chercheur, on lui donnera plus d'enseignement ou de tâches administratives) et aura désormais le pouvoir de création et suppression des filières et projets de recherche. Il pourra enfin choisir les membres du comité de recrutement des personnels enseignants-chercheurs.

Le président devient, quant à lui, un véritable chef d'entreprise. Il sera ordonnateur des recettes et dépenses, disposera d'un droit d'opposition pour les affectations, appliquera la politique de primes aux agents " les plus méritants " définie par le CA et pourra recruter des contractuels sur contrat à durée déterminée ou indéterminée. C'est donc la porte ouverte aux contrats précaires pour les personnels administratifs, techniques, de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de ces modifications va bouleverser la fonction

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation, englobant les champs économique, politique, social et culturel, est directement issue du peuple et représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme et que les grandes avancées sociales n'ont été attachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE !

Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisations des luttes.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, status) s'opposent à une société égalitaire et autogérée et que seule la réflexion permet d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous devons orienter la production pour le bien de toutes les collectivités et non pour l'ambition de quelques uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**PUISQUE PERSONNE
NE TRAVAILLE À TA
PLACE
QUE PERSONNE NE
DECIDE À TA PLACE**

de l'enseignement universitaire dans notre société. Il sera désormais sous la mainmise du patronat qui décidera de plus en plus des priorités éducatives et de recherche. La privatisation de l'enseignement supérieur est en marche. Mobilisons-nous dès la rentrée pour la stopper !



" Tartagueule à la Récré ", comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant-e-s après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanents et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun-e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

Je souhaite rester en contact avec la CNT Je souhaite adhérer à la CNT Je souhaite recevoir 3 n° gratuit du Combat Syndicaliste, périodique de la CNT (A renvoyer à notre adresse - cochez le choix correspondant)

Nom : Adresse :

Profession :

Confédération Nationale du Travail - Fédération des Travailleurs/euses de l' Education



**S' UNIR POUR
RESISTER !**